



# SO WHAT ?

N° 45

Editorial



L'actualité politique et juridique britannique de ces dernières semaines est sans doute plus atone. On assiste, globalement, au déroulé d'évènements déjà amorcés. Sur le plan international, le gel définitif du projet de loi relatif à l'archipel Chagos semble sonner le glas de cette ambition diplomatique britannique, sacrifiée sur l'autel d'une « relation spéciale » plus fragile que jamais. Le refus de Keir Starmer de participer à la guerre contre l'Iran en a constitué l'épisode le plus visible, même si la visite d'État imminente de Charles III à Washington pourrait en atténuer les effets d'une manière symbolique. Sur le plan intérieur, l'affaire Mandelson connaît un rebondissement majeur : le Premier ministre est désormais personnellement accusé d'avoir induit le Parlement en erreur. Ceci ouvre une crise politique potentiellement fatale pour son gouvernement. Pendant ce temps, les Verts poursuivent leur ascension fulgurante, non sans quelques turbulences. Du côté des tribunaux, la Cour suprême a rendu en mars un arrêt important sur les sanctions économiques russes. Enfin, les élections du 7 mai en Écosse et au pays de Galles annoncent vraisemblablement de nouveaux bouleversements pour le Royaume-Uni.

## Une « relation spéciale » mise en difficulté

Nous avons, au fil de nos éditions précédentes (voir *So What ?* n°43 et n°44), suivi les péripéties de l'accord relatif à l'archipel Chagos. Le 11 avril dernier, le gouvernement britannique a officiellement suspendu le projet de loi visant à transférer la souveraineté de l'archipel à la République de Maurice, faute de soutien américain. Le texte ne figurera pas au programme parlementaire issu du discours du Trône prévu pour le 13 mai. Un porte-parole du gouvernement

a précisé que Londres « continuait de croire que l'accord était la meilleure façon de protéger l'avenir à long terme de la base », tout en reconnaissant que le temps parlementaire manquait désormais pour l'inscrire dans la loi. Des négociations trilatérales entre Londres, Washington et Port-Louis sont programmées pour le 22 avril prochain.

Ce nouvel épisode doit cependant être resitué dans un contexte diplomatique bien plus grave. La véritable bascule dans la relation transatlantique remonte à fin février 2026, lorsque les États-Unis ont engagé des opérations militaires contre l'Iran et attendu la participation alliée. Donald Trump a ainsi réclamé l'implication des Britanniques. Keir Starmer a, lui, décliné, déclarant qu'il ne s'agissait « pas de [leur] guerre ». Ce refus reposait, selon les informations disponibles, sur un avis juridique de l'Attorney General, Lord Richard Hermer, selon lequel les frappes américano-israéliennes n'étaient pas autorisées en droit international. Ainsi, permettre l'utilisation de bases britanniques à des fins offensives aurait exposé le Royaume-Uni à une responsabilité internationale.

La réaction de Trump ne s'est pas fait attendre. Dans une interview à Sky News le 15 avril, il a déclaré que le Royaume-Uni n'avait « pas été là » quand on avait besoin de lui, avant de répondre à la question sur l'état de la « relation spéciale » par un laconique « Avec qui ? ». L'ancien Premier ministre Tony Blair est allé jusqu'à mettre en garde Starmer, lui rappelant qu'il « ferait mieux d'être présent » pour son allié le plus important. Le Premier ministre a, pour sa part, tenu bon devant les Communes : « Je ne céderai pas. Ce n'est pas dans notre intérêt national de rejoindre cette guerre et nous ne le ferons pas. » Ce positionnement constitue un acte politique majeur, qui résonne particulièrement au regard du précédent de 2003 et du « oui » emphatique du



gouvernement aux Américains dans leur croisade contre « l'axe du mal » incarné par l'Irak de Saddam Hussein.

Le positionnement de Downing Street a cependant trouvé un prolongement concret. Le 18 avril, Emmanuel Macron et Keir Starmer ont coprésidé à Paris un sommet réunissant une trentaine de pays, au terme duquel la France et le Royaume-Uni ont annoncé avoir entamé les travaux de planification militaire avec les pays volontaires en vue d'une mission multinationale pacifique, strictement défensive et distincte des belligérants, destinée à rétablir la liberté de navigation dans le détroit d'Ormuz. Londres se retrouve ainsi à co-piloter, aux côtés de Paris, une réponse européenne autonome à une crise que Washington a elle-même déclenchée. Le réalignement géopolitique en cours paraît même entériné jusqu'aux plus hautes sphères. Un rapport de la Chambre des Lords paru le 22 avril utilise en ce sens un langage inédit. Il implore, entre autres, que les autorités britanniques cessent d'entretenir une quelconque sentimentalité au regard d'une éventuelle « relation spéciale ». Il note aussi une perte de confiance, destinée à perdurer, conséquence de « l'unilatéralisme » de Trump.

### **Un retour progressif vers l'Union européenne ?**

Dans un tout autre registre, mais non sans lien avec la fragilisation de la relation transatlantique, le gouvernement travailliste prépare un projet de loi destiné à accélérer l'alignement réglementaire du Royaume-Uni sur le droit de l'Union européenne. C'est ce que les spécialistes appellent la *dynamic alignment*. Le texte, annoncé pour figurer dans le prochain discours du Trône du 13 mai qui ouvrira la nouvelle session parlementaire, donnerait aux ministres le pouvoir d'aligner par voie de législation secondaire les règles britanniques sur les normes européennes

dans des secteurs convenus : produits alimentaires, normes sanitaires, marchés carbone et électricité, sans qu'un vote parlementaire soit requis pour chaque mesure. Il s'agit des *Henry VIII powers*. Concrètement, ces dispositions permettent à l'exécutif de modifier ou d'abroger des lois primaires par voie décrétole, sans repasser devant le Parlement pour chaque mesure. Ces mêmes pouvoirs avaient été massivement utilisés par Boris Johnson, via l'European Union (Withdrawal) Act 2020, afin de s'éloigner du droit de l'UE après le Brexit. Le gouvernement Starmer entend, quant à lui, y recourir en sens exactement inverse : se rapprocher de Bruxelles plutôt que de s'en éloigner. Le paradoxe n'a pas échappé à l'opposition qui a vertement critiqué le futur projet de loi.

La droite y voit, en effet, une trahison du Brexit. Le gouvernement avance une nécessité économique, dans un contexte où le FMI révisé à la baisse ses prévisions de croissance et où Washington se montre peu fiable. L'enjeu constitutionnel est ici très réel. Certes le Parlement conserverait un droit d'approbation ou de rejet, mais non d'amendement. Mark Elliott a, pour sa part, déjà publié une analyse concluant que le dispositif n'est ni inconstitutionnel ni antidémocratique, mais la polémique ne fait que commencer au regard d'un éventuel contrôle des actes de l'exécutif.

### **Charles III à Washington, ou la pompe royale au service de la diplomatie**

Dans ce contexte de tension diplomatique exacerbée, la visite d'État de Charles III et de la reine Camilla aux États-Unis, programmée du 27 au 30 avril, prend une dimension tout à fait particulière. Il s'agit de la première visite d'un souverain britannique à la Maison-Blanche depuis celle d'Élisabeth II en 2007. Formellement, elle s'inscrit dans le cadre du 250<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration d'indépendance américaine. Mais,



dans les circonstances actuelles, sa portée est évidemment bien plus vaste.

Le programme prévoit un dîner d'État à la Maison-Blanche, une rencontre privée avec le président Trump, et – fait de première importance – une allocution de Charles III devant une réunion conjointe du Congrès. La visite se prolongera à New York et en Virginie.

Quelques parlementaires britanniques avaient mis en doute l'opportunité du déplacement, vu la dégradation des relations bilatérales, avant que Buckingham Palace ne confirme le maintien du calendrier. La question a même été posée, parmi les juristes, de la possibilité d'une annulation à l'initiative du Cabinet. Francesca Jackson, dans un [billet récent pour l'UK Constitutional Law Blog](#), rappelle que les visites d'État relèvent d'une prérogative royale exercée sur avis du Premier ministre, lequel aurait donc théoriquement pu y mettre fin. Elle note à cet égard une [formulation inhabituellement explicite du communiqué de Buckingham Palace, qui précisait que la visite avait lieu « on advice of His Majesty's Government »](#), mention absente des annonces des précédentes visites d'État de Charles III. Signal discret et si éloquent : le Palais a tenu à rappeler publiquement que la décision émanait du gouvernement, non du souverain. Le précédent n'est d'ailleurs pas sans rappeler celui de 1976 : à l'époque du bicentenaire américain, l'ambassadeur britannique à Washington avait recommandé au [Royal Visits Committee](#) d'envoyer le Prince Charles à la place d'Élisabeth II, jugeant que le contexte post-Watergate faisait peser un risque d'embarras sur la Couronne. Le Comité avait finalement maintenu la visite royale, estimant que la présence du souverain était nécessaire pour réaffirmer symboliquement les liens transatlantiques. C'est manifestement le même raisonnement qui prévaut aujourd'hui. Conformément à la convention constitutionnelle applicable aux visites d'État à l'étranger, [la ministre des Affaires étrangères Yvette Cooper](#)

[accompagnera le Roi à Washington](#), ménageant ainsi la possibilité d'entretiens bilatéraux avec son homologue américain dans une atmosphère que l'on espère plus apaisée que celle des échanges récents entre Downing Street et la Maison-Blanche.

L'enjeu institutionnel est fort. La monarchie constitutionnelle britannique permet ainsi, dans les moments de tension diplomatique entre gouvernements, de préserver un canal de communication au plus haut niveau, au-delà du jeu partisan. Charles III, dont la relation personnelle avec Trump paraît cordiale depuis la visite d'État de septembre 2025, peut ainsi jouer un rôle stabilisateur que le Premier ministre ne peut plus assumer directement. Un tel partage des rôles (le monarque garant du lien institutionnel, le gouvernement porteur de la politique) illustre par conséquent l'une des fonctions les plus discrètes, et les plus utiles de la monarchie constitutionnelle britannique.

### **L'affaire Mandelson, acte II : Starmer aurait-il menti au Parlement ?**

[L'affaire Mandelson](#), que nous avons largement [détaillée dans notre numéro précédent](#) et [abordée par le directeur de l'Observatoire pour JP Blog](#), connaît désormais des développements d'une gravité qui menace directement la survie politique de Keir Starmer.

Rappelons les faits : en décembre 2024, le Premier ministre nommait Peter Mandelson, figure historique du Labour, au prestigieux poste d'ambassadeur à Washington. Neuf mois plus tard, ce dernier était limogé. Il était accusé d'avoir menti sur l'étendue de ses liens avec Jeffrey Epstein. L'affaire semblait ainsi close.

[C'est un article du Guardian qui a tout rouvert, en révélant que l'agence gouvernementale de vetting avait rendu un avis défavorable sur Mandelson, et que le Foreign Office avait délibérément choisi de passer outre pour lui](#)



accorder l'habilitation. L'affaire expose dès lors Starmer : au cours d'une séance de questions au Parlement en septembre 2025, il avait affirmé à trois reprises qu'une « procédure complète et régulière » avait été suivie pour la nomination. Ses propres équipes ont bien été obligées de concéder qu'il n'avait pas été informé de ce contournement - ce qui, loin de l'exonérer, déplace le problème : soit le Premier ministre a menti, soit il a été tenu dans l'ignorance par son propre appareil d'État. Dans les deux cas, la situation est grave au regard du fonctionnement des institutions.

Les auditions parlementaires qui ont suivi ont transformé ce qui aurait pu rester un scandale administratif en crise politique majeure. Olly Robbins, secrétaire permanent du *Foreign Office*, limogé par Starmer dans la foulée des révélations, a témoigné devant la commission des Affaires étrangères dans ce que beaucoup ont qualifié de « jour du jugement » pour Downing Street. Son récit est accablant : selon ses dires, une « pression constante » émanait du bureau du Premier ministre pour accélérer la nomination. Ses interlocuteurs de Downing Street ne cherchaient jamais à savoir *si* l'habilitation serait accordée, uniquement *quand*. Le chef de cabinet Morgan McSweeney aurait même ordonné au *Foreign Office* de se contenter d'approuver le dossier de façon peu amène. Olly Robbins a, par ailleurs, indiqué que son prédécesseur Sir Philip Barton, opposé à la nomination pour des raisons de « risques réputationnels » et mis en minorité par Keir Starmer lui-même, corroborerait sa version des faits. Barton doit témoigner le mardi 28 avril.

Les documents internes publiés depuis confirment que la machine était en marche avant même que la sécurité ne se soit prononcée : un courriel de décembre 2024 montre que Peter Mandelson avait déjà accès à des briefings hautement secrets avant l'ouverture formelle de son *vetting*, et que l'aval du Roi et des Américains

avait été obtenu avant que l'agence ne rende son avis - un avis qui, rappelons-le, était négatif.

Le tout s'est encore aggravé à la suite de tentatives présumées de rétention de documents. Olly Robbins a confirmé, devant la commission, qu'un débat interne avait eu lieu pendant près de trois semaines entre hauts fonctionnaires de plusieurs ministères sur la question de savoir s'il fallait transmettre au Parlement les fichiers de *vetting*, que le Parlement avait pourtant expressément ordonné de publier en février. Robbins a décrit ces fichiers comme existant dans une « boîte hermétiquement scellée », dont l'ouverture aurait selon lui des « implications durables et néfastes pour la sécurité nationale ». Pendant ce temps, Darren Jones, proche allié de Starmer, niait catégoriquement sur la BBC que cette discussion ait jamais eu lieu. Le témoignage d'Olly Robbins le contredit pourtant mot pour mot, sans qu'aucun éclaircissement n'ait été fourni.

Le volet judiciaire, lui, continue de s'alourdir. En février 2026, Peter Mandelson avait été arrêté et placé en garde à vue, soupçonné d'avoir transmis à Epstein des courriels sensibles de Downing Street alors qu'il était secrétaire d'État au Commerce. Les fichiers américains suggèrent qu'il aurait également communiqué à Epstein une note confidentielle relative au plan de sauvetage des banques britanniques en 2008. L'OLAF, le bureau européen de lutte antifraude, a ouvert sa propre enquête sur la période où Mandelson était commissaire au Commerce, scrutant notamment des allégations de favoritisme en faveur de l'oligarque russe Oleg Deripaska.

Replacée dans son contexte, l'affaire Mandelson s'inscrit dans un tableau plus large que les détracteurs du Premier ministre qualifient de « chumocracy » systématique. Lors des auditions, il est apparu que Starmer avait également tenté d'obtenir un poste d'ambassadeur pour Lord Doyle, son ancien directeur de la communication.



La liste des nominations controversées est longue : épouse du chef de cabinet promue *whip*, épouse de l'ex-chef de cabinet nommée ministre du Climat, fils de Sue Gray placé dès son élection dans un poste parlementaire, enfants de figures historiques du New Labour nommés ministres... [« Les gens ne l'auraient peut-être pas remarqué », confie un député travailliste au Telegraph, « s'ils avaient été un peu plus habiles, un peu plus compétents, et un peu moins cupides. »](#)

Au sein du Cabinet, la situation est désormais décrite comme une « fin de partie ». Quatre ministres de premier plan - Ed Miliband, Yvette Cooper, Pat McFadden et Shabana Mahmood - se sont publiquement distanciés de Keir Starmer. [Personne, néanmoins, ne veut être le premier à agir, car se pose la question de la succession.](#) Les tenants de la droite du parti refusent de risquer de voir Angela Rayner accéder à Downing Street et la gauche attend prudemment le retour d'Andy Burnham. « Keir peut continuer à tituber », résume un ministre. « Et c'est mieux qu'Angela. » [Le Premier ministre, lui, croit encore pouvoir renverser la vapeur en s'appuyant sur sa gestion de la crise iranienne, et se projette déjà aux nouvelles élections. Ses collègues, pour la plupart, jugent que c'est trop peu, et trop tard.](#)

## Les Verts, entre Capitole et roche Tarpéienne

Si le Parti vert britannique traverse une [période d'expansion électorale remarquable](#), avec notamment une victoire historique lors de la partielle de Gorton-et-Denton en février 2026, première victoire verte lors d'une partielle de Westminster où le Labour fut relégué en troisième position, derrière Reform UK - cette ascension s'accompagne de turbulences internes préoccupantes.

[Des messages WhatsApp filtrés dans la presse, issus d'un groupe de militants « Greens for Palestine »](#), révèlent des propos jugés antisémites. Une [enquête du Jewish News a par ailleurs mis en](#)

[lumière plusieurs candidats des Verts aux élections locales du 7 mai partageant des théories complotistes](#) à caractère antisémite, certaines issues de sites d'extrême droite néonazie. Des observateurs n'hésitent plus à comparer cette crise à celle qui avait gangrené le Labour sous Jeremy Corbyn. Le parallèle est sévère.

[La conférence de printemps des Verts a failli adopter une motion déclarant le sionisme assimilable au racisme](#), et désavouant formellement la définition de l'antisémitisme de l'IHRA. La motion a finalement échoué, dans le chaos, après une série de motions de défiance contre le président du parti. Cette séquence illustre cruellement la rançon du succès : un parti en croissance rapide attire des militants aux profils très disparates, parfois incompatibles avec les valeurs qu'il prétend incarner.

## Actualité juridique : du nouveau du côté des sanctions russes

Le 25 mars 2026, la Cour suprême a rendu un arrêt unanime dans l'affaire [UniCredit Bank GmbH, London Branch v. Constitution Aircraft Leasing \(Ireland\) \[2026\] UKSC 10](#). La question était de savoir si une banque allemande pouvait être contrainte d'honorer des lettres de crédit liées à des contrats de location d'avions conclus avec des compagnies aériennes russes *avant* l'entrée en vigueur des sanctions. La Cour a répondu par la négative : peu importe que les contrats soient antérieurs aux sanctions et peu importe qu'ils aient déjà pris fin. Dès lors qu'un paiement entretient un lien, même indirect, avec un dispositif ayant rendu des biens disponibles en Russie, il est prohibé. La portée est considérable : aucun établissement financier ne peut désormais s'abriter derrière la licéité initiale d'un contrat pour s'acquitter d'une obligation de paiement que les sanctions rendent illicite au moment où elle devient exigible.



On signalera enfin que la Cour suprême a procédé à une [hausse de ses droits de procédure à compter du 1<sup>er</sup> avril 2026](#), conformément aux [recommandations du Lord Chancelier](#). Si la mesure est d'une portée limitée, elle témoigne de la pression budgétaire croissante qui pèse sur le système judiciaire britannique. Ceci, combiné à une [baisse constante de l'aide juridictionnelle](#), inquiète quant à la possibilité d'un recours effectif pour les justiciables les plus démunis.

### **Un 7 mai à haut risque constitutionnel**

Les élections du 7 mai 2026 aux parlements écossais et gallois, ainsi qu'en Irlande du Nord, s'annoncent comme l'un des moments les plus décisifs de l'histoire récente de la dévolution britannique.

[En Écosse, un sondage MRP réalisé pour le Daily Telegraph prédit que le SNP pourrait remporter une soixantaine de sièges](#), reléguant le Labour à huit sièges seulement. Le Premier ministre écossais John Swinney a clairement indiqué qu'une victoire nette du SNP constituerait un mandat démocratique pour réclamer à Westminster l'organisation d'un second référendum d'indépendance, en se prévalant du précédent de la majorité de 2011. Plusieurs figures historiques du parti - dont les anciens Premiers ministres Nicola Sturgeon et Humza Yousaf, ainsi que la vice-Première ministre Kate Forbes - ont annoncé qu'elles ne se représentaient pas.

[Au pays de Galles, le bouleversement s'annonce encore plus profond](#). Les sondages YouGov commandés par l'Université de Cardiff placent [Plaid Cymru en tête avec 33 %](#) des intentions de vote, contre 30 % pour Reform UK, le Labour s'effondrant à 10 %. [Le Labour pourrait ainsi perdre le contrôle du gouvernement gallois pour la première fois depuis la création de la dévolution en 1999](#). Ces élections se tiennent, de surcroît, sous un nouveau système électoral proportionnel, et dans un parlement dont la taille

a été portée de 60 à 96 membres. [Dans ce contexte, une déclaration conjointe des gouvernements de Cardiff et de Londres](#), signée le 25 mars dernier, acte la dévolution progressive de la [youth justice \(justice des mineurs\)](#) au pays de Galles à compter d'avril 2027. Négociée entre deux gouvernements travaillistes partageant les mêmes vues, cette étape est aujourd'hui présentée comme une mesure technique. Elle pourrait rapidement changer de nature si le Plaid Cymru venait à gouverner : entre les mains d'un exécutif nationaliste, la compétence sur la *youth justice* deviendrait un premier levier pour revendiquer la dévolution complète de la justice, voire plus. Il s'agirait alors d'un divorce du couple *England and Wales* vieux de cinq cents ans.

À l'issue du scrutin du 7 mai, les gouvernements d'Écosse, du pays de Galles et d'Irlande du Nord pourraient ainsi être tous trois dirigés par des formations nationalistes ; ce qui ferait [d'Emma Little-Pengelly](#), vice-Première ministre unioniste d'Irlande du Nord, la dernière représentante d'une vision unitaire du Royaume-Uni à la tête d'un exécutif dévolu. Cette perspective, sans précédent depuis les lois de dévolution de 1998, pose avec une acuité nouvelle la question de la survie de l'Union.

